

ACUVUE^{MD} 2025 REMISES**

OFFRES VALIDES DU
1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2025

REMISE DE
125 \$
SUR UNE PROVISION
D'UN AN**

OU

REMISE DE
50 \$
SUR UNE PROVISION
DE 6 MOIS**

ACUVUE^{MD} OASYS MAX 1-jour
ACUVUE^{MD} OASYS 1-jour
ACUVUE^{MD} MOIST 1-JOUR
ACUVUE^{MD} DEFINE^{MD} 1-JOUR
8 boîtes de 90 lentilles ou
24 boîtes de 30 lentilles

ACUVUE^{MD} OASYS MAX 1-jour
ACUVUE^{MD} OASYS 1-jour
ACUVUE^{MD} MOIST 1-JOUR
ACUVUE^{MD} DEFINE^{MD} 1-JOUR
4 boîtes de 90 lentilles ou
12 boîtes de 30 lentilles



COMMENT RÉCLAMER

VOUS AUREZ BESOIN :

- ✓ Code d'offre inscrit dans le coin supérieur droit de la remise
- ✓ Facture d'achat originale du produit
- ✓ Deux (2) rabats de boîte



ALLEZ À :

AcuvueCanadaRebates.ca ou
balayez le code QR ci-dessous



REMISE DE
50 \$
SUR UNE PROVISION
D'UN AN**

ACUVUE^{MD} OASYS
à remplacement aux 2 semaines
2 boîtes de 24 lentilles ou
4 boîtes de 12 lentilles ou
8 boîtes de 6 lentilles

ACUVUE^{MD} VITA^{MD}
2 boîtes de 12 lentilles ou
4 boîtes de 6 lentilles



La demande doit être reçue
d'ici le 31 juillet 2025

** Voir toutes les conditions générales d'utilisation au verso. La remise est offerte sous forme de carte prépayée ou de chèque. La carte prépayée ACUVUE^{MD} Visa* est émise par la Compagnie de fiducie Peoples en vertu d'une licence émise par Visa Int. * Une marque de commerce de Visa International Service Association et utilisée sous licence par la Compagnie de fiducie Peoples. Cette carte peut être utilisée partout où la carte Visa est acceptée. La carte virtuelle prépayée ACUVUE^{MD} Mastercard^{MD} est émise par la Compagnie de fiducie Peoples en vertu d'une licence accordée par Mastercard International. Mastercard et le motif des cercles sont des marques déposées de Mastercard International Incorporated. Aucun accès à de l'argent comptant ni paiements périodiques. La carte virtuelle peut être utilisée en ligne, pour les commandes par téléphone ou par courriel, ou dans les magasins où la carte Mastercard et le portefeuille mobile sont acceptés. Valable pour une période maximale de 6 mois; les fonds non utilisés seront perdus après la date limite de validité. Les conditions d'utilisation de la carte s'appliquent.

ACUVUE^{MD} 2025 REMISES^{**}

OFFRES VALIDES DU
1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2025

ÉTAPES À SUIVRE POUR UNE DEMANDE EN LIGNE

1. Entrez le **CODE D'OFFRE**
2. Téléversez les images de votre **FACTURE** et des **RABATS DE BOÎTE** du produit acheté pour **CHAQUE** œil
3. Fournissez les détails de l'achat et sélectionnez le modèle et la quantité de produits qui sont achetés
4. Fournissez vos renseignements
5. Sélectionnez le mode de paiement de votre remise[§] :

- ✓ Mastercard virtuelle prépayée (Paiement **LE PLUS RAPIDE** - envoyé par courriel)
- ✓ Carte prépayée Visa (envoyée par courrier)
- ✓ Chèque (envoyé par courrier)

La demande doit être reçue
d'ici le 31 juillet 2025

REMISES DE LA FAMILLE ACUVUE^{MD} 1-JOUR^{**}

ACUVUE ^{MD} OASYS MAX 1-jour	
ACUVUE ^{MD} OASYS MAX 1-jour MULTIFOCAL	
ACUVUE ^{MD} OASYS 1-jour	
ACUVUE ^{MD} OASYS 1-jour pour l'ASTIGMATISME	
ACUVUE ^{MD} MOIST 1-JOUR	
ACUVUE ^{MD} MOIST 1-JOUR pour l'ASTIGMATISME	
ACUVUE ^{MD} MOIST 1-JOUR MULTIFOCAL	
ACUVUE ^{MD} DEFINEM ^{MD} 1-JOUR	

REMISE SUR UNE PROVISION
D'UN AN^{**}
(8 boîtes de 90 lentilles ou 24 boîtes de 30 lentilles)

125 \$

REMISE SUR UNE PROVISION
DE 6 MOIS^{**}
(4 boîtes de 90 lentilles ou 12 boîtes de 30 lentilles)

50 \$

REMISES DE LA FAMILLE DES LENTILLES RÉUTILISABLES ACUVUE^{MD}^{**}

ACUVUE ^{MD} OASYS avec HYDRACLEAR ^{MD} PLUS (2 boîtes de 24 lentilles ou 4 boîtes de 12 lentilles)	
ACUVUE ^{MD} OASYS pour l'ASTIGMATISME (8 boîtes de 6 lentilles)	
ACUVUE ^{MD} OASYS MULTIFOCAL (8 boîtes de 6 lentilles)	
ACUVUE ^{MD} VITA ^{MD} (2 boîtes de 12 lentilles ou 4 boîtes de 6 lentilles)	
ACUVUE ^{MD} VITA ^{MD} pour l'ASTIGMATISME (4 boîtes de 6 lentilles)	
REMISE SUR UNE PROVISION D'UN AN ^{**}	50 \$

VOUS AVEZ UNE QUESTION? Composez le **1 855 621-3981** pour parler à un préposé au programme des remises du service à la clientèle ou envoyez un courriel à AcuvueCanadaPromotions@360incentives.com

**** CONDITIONS DE LA REMISE :** Les achats des produits participants ACUVUE^{MD} doivent être effectués à la clinique d'optométriste ou en magasin entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2025^{**} avec la demande de la remise reçue le 31 juillet 2025 ou avant[†]. Pour les remises sur une provision d'un an, la limite est d'une (1) remise par consommateur, par produit, par achat ACUVUE^{MD} et pour une période de 12 mois. Pour les remises sur une provision de 6 mois, la limite est de deux (2) remises par consommateur, par produit, suivant deux (2) achats séparés d'une provision de 6 mois ACUVUE^{MD} pour une période de 12 mois. Les demandes de remise sont limitées à cinq (5) individus par ménage pour une période de 12 mois. Les achats multiples ne peuvent pas être combinés afin de bénéficier d'offres plus avantageuses. Si vous soumettez une remise pour vous et votre enfant, vous devez remplir deux (2) formulaires de remise et fournir un ensemble de documents pour chaque demande. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre de produit ou remise, y compris la garantie de promesse de confort. Cette offre est réservée aux résidents canadiens seulement. Cette offre n'est pas valide là où la loi l'interdit. Une fois que nous aurons reçu votre demande et aurons commencé le traitement de celle-ci, notre fournisseur de services vous enverra un courriel et vous fournir un numéro de référence de la demande. Johnson & Johnson Vision n'est pas responsable des réponses égarées, en retard ou non reçues. Remise valide seulement pour les achats effectués à la clinique d'optométriste ou en magasin. Remise non valide pour les achats effectués auprès des détaillants en ligne ou des détaillants offrant des services professionnels de la vue non participants. Pour obtenir la liste des détaillants offrant des services professionnels de la vue non participants, veuillez composer le 1 855 621-3981 pour parler à un représentant du Service à la clientèle. Les remises incluent la TPS, la TVQ, la TVA et la TTP, le cas échéant, et seront envoyées sous forme de carte prépayée ACUVUE^{MD} Visa^{*}, à moins que vous soyez demandé/ recevoir un carte virtuelle prépayée ACUVUE^{MD} Mastercard^{MD}.

†TOUT CHEQUE RÉMIS EST ASSURÉ À DES FRAIS DE 2,5 \$

DECLARATIONS DE SINSÛRTE : SI VOUS SOUMETTEZ PERSONNELLEMENT UNE DEMANDE de remboursement auprès d'un tiers payeur (p. ex. une compagnie d'assurance, une assurance collective d'employeur, etc.) pour l'achat de ce produit, votre demande doit correspondre à votre paiement moins le montant de toutes les remises reçues, y compris cette remise. SI VOTRE PROFESSIONNEL DE LA VUE SOUMET LA DEMANDE EN VOTRE NOM, n'oubliez pas de l'aviser qu'il faudrait déduire le montant remboursé du prix d'achat lors du calcul.

[†] Johnson & Johnson Vision se réserve le droit d'annuler le programme de remise en tout temps et sans avis préalable.

Informations importantes pour les porteurs de lentilles contactes : Les lentilles contactes ACUVUE^{MD} sont disponibles sur ordonnance seulement pour corriger la vue. Un professionnel de la vue peut déterminer si ces lentilles contactes conviennent. Le port des lentilles contactes peut entraîner, bien que rarement, de graves problèmes de la vue. Pour éviter de tels problèmes, il faut respecter les programmes de port et de remplacement des lentilles ainsi que les instructions du professionnel de la vue. Ne pas porter de lentilles contactes en cas d'irritation ou de gêne oculaires, de larmoiement excessif, de changements de la vue, de rougeurs ou d'autres problèmes oculaires. Si l'une ou l'autre de ces conditions se manifeste, retirer les lentilles et communiquer immédiatement avec un professionnel de la vue. Pour obtenir plus d'information sur le port, l'entretien et la sécurité des lentilles contactes, consulter un professionnel de la vue et demander le guide d'instructions à l'intention des patients, composer le 1 800 667-5099 ou visiter www.acuvue.com/ca.

Les marques de commerce de tiers contenues dans le présent document sont la propriété intellectuelle de leurs propriétaires respectifs.